**** **Demande d’obtention d’une carte « riverain »**

**Règlementation :**

1. La carte est valable 1 an et uniquement dans la zone ou le stationnement est limité à 2h.
2. Il est possible de recevoir 2 cartes par ménage sauf pour les personnes inscrites dans un appartement pour lesquelles 1 seule carte sera délivrée.
3. La carte doit être renvoyée dans les huit jours :
* En cas de changement d’adresse du titulaire ;
* En cas de décès du titulaire ;
* Lorsque la plaque d’immatriculation du véhicule est radiée auprès de la D.I.V.
1. Le titulaire de cette carte peut obtenir un duplicata lorsque celle-ci est perdue, volée, détruite, détériorée ou illisible.
2. La carte détériorée ou illisible doit être restituée lors de la délivrance du duplicata gratuitement
3. Il vous appartient de renouveler votre carte en temps et en heure (maximum 15 jours à l’avance). La validité de la nouvelle carte prendra cours à partir de la date validité de l’ancienne.

**Coût :** Gratuite

La carte doit être apposée derrière le pare-brise du véhicule de façon à ce que toutes les informations soient lisibles.

En cas de changement d’immatriculation du véhicule ou lorsque la date de validité est dépassée, la carte doit être renouvelée auprès de nos services.

N° CARTE RIVERAIN \*……….

**FORMULAIRE DE DEMANDE A ENVOYER**

* Par courrier : Commune de Jurbise - Service Population rue du Moutier 8, 7050 Jurbise
* Par mail : population@commune-jurbise.be

NOM : ……………………………………. PRENOM : ………………………….

DATE DE NAISSANCE : ……………………

ADRESSE : ………………………………………………………………………….

 …………………………………………………………………………..

TELEPHONE/GSM : ………………………. EMAIL : ……………………………

N° D’IMMATRICULATION : ……………………

DATE : …………………. SIGNATURE

\*( A compléter par l’administration communale)